



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 127215

Texte de la question

Mme Valérie Fourneyron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation inquiétante du centre hospitalier du Rouvray, troisième plus important établissement dans le domaine de la psychiatrie sur le plan national. La suroccupation permanente des lits d'hospitalisation au centre hospitalier psychiatrique du Rouvray renvoie à une réalité structurelle indéniable de sous-dotations en moyens humains et soignants, mais aussi matériels, en Haute-Normandie. En effet, cet établissement accueille quotidiennement plus de 556 patients en hospitalisation complète, alors que sa capacité maximum est de 518 lits, sans qu'aucuns moyens complémentaires ne viennent prendre en compte cette réalité. Cette situation hautement problématique altère considérablement la qualité des soins et des conditions de travail des personnels. Elle porte également atteinte à la dignité des patients, ce qui n'est pas acceptable. La filière psychiatrique, et le centre hospitalier du Rouvray en particulier, doivent être dotés des moyens financiers adaptés afin d'éviter des situations cliniques et institutionnelles dangereuses. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour soutenir la filière psychiatrique haut-normande, et en particulier le centre hospitalier du Rouvray.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Fourneyron](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127215

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 926

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)